

Compte-rendu de l'atelier n° 4

Participation : mode d'emploi

<i>Intervenants :</i>	Bernard Hubien , secrétaire général de l'UFAPEC (Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique). Stéphane Vreux , directeur du Collège du Biéreau (Louvain-La-Neuve) et président du conseil des directeurs de l'enseignement fondamental. Alain Koeune , directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue (Dinant) et président de la Fédération des Associations des Directeurs de l'enseignement secondaire catholique (FéADi).
<i>Animateur</i>	Francis Littré
<i>Secrétaire :</i>	Véronique Frère

1. Intervention de Bernard Hubien – Secrétaire général de l'UFAPEC

Le Conseil de participation est un outil parmi d'autres pour favoriser la collaboration École/Famille. Monsieur Hubien rappelle les grandes lignes de l'article 69 du Décret Mission (1997).

Personnes qui constituent le Conseil de participation :

- les membres de droit : le chef d'établissement, les délégués du P.O. ;
- les membres élus : le personnel enseignant (désignés par les enseignants syndiqués avec renouvellement tous les 4 ans), les auxiliaires, les parents (renouvellement tous les 2 ans), les élèves ;
- les membres désignés ou cooptés : des associations...

Le président est un moteur. Il crée le climat propice aux échanges, il équilibre les temps de parole, il organise les prises de décisions.

Le Conseil de participation se réunit au moins deux fois par an.

La convocation, envoyée dans un délai raisonnable, présente le plan de la réunion. Ainsi, l'Association des parents dispose du temps nécessaire pour consulter les parents.

Monsieur Hubien attire l'attention sur le fait qu'une école sur deux a un Conseil de participation.

Il existe différentes clés pour qu'un Conseil de participation fonctionne correctement :

1. il doit être perçu par l'ensemble des acteurs comme un espace d'échanges, comme une **chance** de pouvoir construire ensemble et de prendre connaissance des différentes réactions ;
2. l'attitude des différents partenaires est fondamentale. Il est important d'établir une **confiance** réciproque ;
3. le Conseil de participation est un **lien** entre l'Équipe éducative et les Parents de l'école ;
4. la **stabilité** des représentants est importante pour que les projets se construisent et aboutissent ;

5. il est important de choisir des **projets** qui fédèrent, de cultiver les contacts en réservant une juste place aux parents ;
6. **évaluer** le projet d'établissement. Si tous les acteurs sont partie prenante, il y a de fortes chances que le projet aboutisse et le climat de l'école en sera meilleur.

Un point qui reste sensible : les frais scolaires.

2. Intervention de Stéphane Vreux – Directeur du Collège du Biéreau et Président du Conseil des directeurs de l'enseignement fondamental.

Monsieur Vreux présente le fonctionnement du Conseil de participation par l'exemple d'un projet vécu dans son école.

Il réagit aux propos de Bernard Hubien en précisant qu'il y a la loi et la pratique.

Dans son école, le Conseil de participation se réunit entre 4 à 6 fois par an, sans enfant puisqu'il s'agit d'une école fondamentale, mais il existe un Conseil des enfants géré par deux enseignants.

Les participants sont stables. La présidence est prise en charge par deux parents : un homme et une femme.

La difficulté principale réside dans le fait que les parents représentent leurs pairs et qu'il est difficile de parler en leur nom s'il n'y a pas eu consultation au préalable.

Les principales missions sont l'évaluation du projet d'établissement et la question des frais scolaires.

Stéphane Vreux souligne l'importance de diriger les parents mécontents vers leurs représentants.

Il présente le projet mené en collaboration école/familles : « Notre école est une école passive... »

Les compétences scolaires, mises en place par les enseignants en éveil et en langue française, ont été soutenues par des parents et des experts extérieurs lors d'exposés, de conférences...

La seule difficulté rencontrée dans cette collaboration était de rassembler les parents en soirée afin d'assister à une conférence ou à une réunion.

Clé de la réussite : il faut que les enseignants et le directeur soient preneurs !

3. Intervention d'Alain Koeune — Directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue et président de la Fédération des Associations de Directeur de l'enseignement secondaire catholique (FéADi).

Le Collège comporte un internat de 125 jeunes.

Il représente une grande hétérogénéité socio-économique, considérée comme une richesse dans l'école même si en termes de participation cela entraîne certaines difficultés.

Pour ce directeur, l'école est devenue beaucoup plus qu'une transmission de savoirs. Une collaboration entre les acteurs est indispensable. L'école n'est pas conçue comme une institution démocratique, chacun doit pouvoir être reconnu dans son action spécifique, tout ce qui se passe de manière informelle est quasi plus important que ce qui se passe de manière formelle.

Dans la liste des participants d'un Conseil de participation d'une école secondaire, il faut y ajouter les éducateurs et les étudiants.

Alain Koeune précise que la communication avec les parents est une tradition importante dans son école (mails entre parents/enseignants, réunions de parents...). Les parents répondent généralement présents.

Il n'y a pas d'Association de parents malgré plusieurs essais de construction. Et ce n'est pas le rôle du directeur d'en construire une.

Monsieur Koeune présente les causes qui expliqueraient ce phénomène :

- problème de représentativité (une dizaine de parents volontaires [non élus] représentent plus de 500 élèves) ;
- problèmes de distances géographiques ;
- les parents sont intéressés par ce qui se passe pour leur enfant, mais le sont moins dans un collectif ;
- le fait de donner des lieux « légaux », d'institutionnaliser est un frein ;
- l'école reste un endroit complexe, les parents ne connaissent pas la structure et ils ont donc peur d'y entrer ;
- les élèves freinent l'entrée des parents, l'internat est leur lieu de vie ;
- il n'y a pas de gros problèmes à résoudre, pas de situations de crise, une confiance s'est installée.

4. Discussion.

Alimenter notre réflexion pour faire avancer le projet...

(Recueil de différentes réactions)

- « Quand tout se passe bien, les personnes ne voient pas pourquoi il faudrait passer du temps à se réunir. Le Conseil de participation a été très mal présenté. »
- « Le fonctionnement dans les écoles fondamentales et les écoles secondaires est différent : la présence n'est pas la même, le nombre d'enseignants est différent, les adolescents n'aiment pas que les parents envahissent l'école, il y a plus d'investissement dans le fondamental, car il y a plus de besoins. »
- « Une difficulté : le parent passe de l'aspect individuel de leur enfant au collectif. »
- « De plus en plus de parents d'école à encadrement différencié demandent de les aider pour créer une Association de parents. »
- « À partir du moment où tout le monde a été invité, les parents sont représentatifs de l'ensemble des parents de l'école. La volonté et l'histoire de l'école aident à construire une AP. »
- « Dans l'enseignement catholique, on fait appel au bénévolat des personnes. Des parents décident de donner du temps. »
- « Entre la réalité et l'idéal, il y a tout un chemin. Il vaut mieux peu en espérant que quelque chose se passe. »
- « École à encadrement "amélioré" : difficile de "coller" au décret avec autant de différences. »
- « Éducation à la vie sexuelle, affective et relationnelle à réfléchir ensemble... Les parents se demandent qui va intervenir et sur quelles questions ? Malaise d'en parler : intérêt d'en parler en Conseil de participation d'abord sur le relationnel. »
- « Il existe différentes réalités selon les écoles : certains directeurs n'en veulent pas... Souvent beaucoup de craintes. »
- « Une Association de parents est un "plus", il faut que la direction soit partie prenante. S'il n'y a pas de tradition, il faut la créer... Dans un premier temps, lors de la réunion de rentrée, les enseignants pourraient expliquer le fonctionnement de l'école et demander aux parents de choisir leur délégué de classe. Dans un second temps, ces parents en collaboration avec les enseignants pourraient proposer des projets motivants. »
- « Il est important de clarifier, car il y a confusion entre Association de parents et Conseil de participation. »